

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

INSERIONS

LES INSERIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lg. Réclames... 50 c.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, Prix des places, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. It contains detailed timetables and fares for various stations and routes.

Cahors, le 10 Decemb. 1870

BULLETIN

Après les dépêches rassurantes du général d'Aureilles, une circulaire adressée aux préfets par le ministre de la guerre est venue, fort à propos, couper court à toutes les rumeurs alarmistes, qui menaçaient de provoquer partout le découragement et la démoralisation.

blés de la Hongrie, mais gardé les wagons qui lui amenaient ces blés. Nous apprenons qu'en présence de cet étrange procédé, le Gouvernement autrichien a publié une défense d'exporter les céréales et toutes autres denrées hors du territoire de l'empire jusqu'à ce que les 4,000 wagons retenus par les Prussiens soient rentrés au chemin de fer autrichien.

portable pour une assemblée civilisée? Liebknecht continuant: « La liberté de parole était beaucoup mieux protégée en France, aux plus mauvais jours, que dans cette assemblée qui devient une assemblée d'enfants! (murmure général). La garde du Rhin est en ce moment devant Paris. Le gouvernement impérial est tombé. L'Empereur est à Wilhelmshöhe. Il est le frère de notre roi; nous sommes, nous, les frères du peuple français! notre fraternité vaut mieux que celle de l'homme de Wilhelmshöhe! Vous voulez restaurer Napoléon, parce que vous ne reconnaissez pas la République. Vous n'avez pas de nationalité. Autrement, vous n'auriez pas abandonné l'Autriche allemande. L'annexion ne nous apportera pas la paix, mais la guerre. Le ministre actuel Bismark n'agit pas dans l'intérêt de l'Allemagne, mais dans son intérêt personnel »

Quoique les Français aient repassé la Marne, ils occupent toujours les plateaux d'Avron où ils ont construit de fortes batteries. La rente, le 6 au soir, était à 53 55. L'emprunt à 55. Officiel. — Le général Chanzy, dans son rapport du 7 décembre, dit: « Nous avons été attaqués aujourd'hui sur toutes les lignes depuis Meung jusqu'à Saint-Laurent-des-Bois. L'effort principal de l'ennemi s'est porté sur Beaugency. » Nous avons eu à faire à une artillerie nombreuse, évaluée à 86 pièces.

ment au 16^e corps sont venues les appuyer. Le combat est devenu plus acharné. Plusieurs fois, les nôtres ont repoussé l'ennemi à l'arme blanche. Mais comme leur courage échoyait devant des masses qui se ruaient sur eux, il a fallu, vers trois heures, qu'un renfort du 17^e corps accourût à leur secours. Dès lors, le caractère de la bataille a changé. L'ennemi n'a pu faire un pas de plus; la fortune nous revenant, nos soldats ont repris les positions un instant perdues. Elles ont campé toute la nuit sur le terrain reconquis.

BULLETIN DE LA GUERRE

Tours, 8 décembre 1870, 8 h. 15 minutes, matin.

Washington, 6. — Le message du président dit qu'aussitôt que la République française fut établie, les Etats-Unis la reconnurent. Mais la politique de l'Amérique ne lui permit pas d'intervenir dans une question européenne. On savait alors, mais pas officiellement, que l'Allemagne n'était pas disposée à écouter les remontrances des autres nations.

» L'ennemi a été repoussé jusqu'au-delà de la Grand-Châtre. Nous couchons ce matin sur nos positions. Les prisonniers avouent que l'ennemi a éprouvé des pertes considérables, par notre mousqueterie, et que notre artillerie a produit un grand effet sur celle de l'ennemi. La bataille s'étant prolongée jusqu'à la nuit close, je ne connais pas encore l'état de nos pertes. J'espère qu'elles sont peu importantes.

Elle a été sanglante, il est vrai; nous avons eu affaire à un ennemi que ses échecs désespèrent, et dont la multitude se multiplie pour un dernier effort, mais nous avons maintenu nos positions. Cet insuccès n'est pas une défaite. Le nombre des troupes françaises qui ont pris part au combat n'était pas considérable: il n'excède pas, dit-on, une quinzaine de mille hommes.

Le Parlement Prussien.

Voici comment Liebknecht s'est récemment exprimé dans une séance du parlement prussien, dont je traduis le compte-rendu d'après le journal démocratique de Vienne, 23 novembre 1870: « Une politique comme la nôtre, n'est pas fondée à se dire nationale. Une politique qui repousse de la patrie allemande les Autrichiens-Allemands, ses enfants dévoués, et qui veut annexer à l'Allemagne les Alsaciens et les Lorrains opposés à cette annexion, n'est pas une politique nationale. Vous sympathisez avec le despotisme russe et vous faites la guerre à la République! Au début, la guerre était légitime du côté de l'Allemagne; mais les Allemands une fois vainqueurs, la guerre était finie; Napoléon et son armée étaient au pouvoir de la Prusse; le peuple français, avec qui nous n'étions pas en guerre, proclamait la République; la paix était faite, une France libre est la meilleure garantie de la paix; la République délivrée de l'armée, il ne reste que le système des milices qui rend la guerre impossible; la France veut la paix... »

Le président: « Vous dépassez les dernières bornes de la discussion; mais du moins faut-il que votre langage reste supportable pour une assemblée civilisée? »

Tours, 8 décembre 11 h. 55 m. du matin. Les lettres de Paris, à la date du 6 décembre, nous apportent la proclamation suivante du général Ducrot: « Vincennes, 4 décembre. Soldats! Après deux journées de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts seraient stériles dans une direction où l'ennemi a eu le temps de concentrer ses forces et de préparer ses moyens d'action. En nous obtenant dans cette voie, j'aurais sacrifié des milliers de braves; et, loin de servir l'œuvre de la délivrance, je l'aurais même compromise sérieusement en vous conduisant à des désastres irréparables! Mais la lutte n'est suspendue que pour un instant; nous allons la reprendre bientôt avec résolution... Soyez prêts... Complétez en toute hâte vos munitions, vos vivres, et surtout élevez vos cœurs à la hauteur des sacrifices qu'exige la sainte cause pour laquelle nous ne devons pas hésiter à donner notre vie! »

Tours, 9 décembre, 2 h. 30 soir. Intérieur à Préfets et Sous-Préfets. L'armée du général Chanzy, attaquée hier sur toute la ligne, par l'armée du prince Frédéric-Charles, a tenu toute la journée et a couché sur les mêmes positions que la veille. Nous n'avons pas encore de détails sur cette seconde journée.

De grands mouvements de troupes ont lieu dans Paris. On attend prochainement un nouveau mouvement offensif. Tous les permis de sortir de Paris, ont été suspendus depuis le 4 décembre au matin. Le général Trochu et le général Ducrot restent toujours hors Paris.

Tours, 9 décembre, 2 h. 30 soir. Intérieur à Préfets et Sous-Préfets. L'armée du général Chanzy, attaquée hier sur toute la ligne, par l'armée du prince Frédéric-Charles, a tenu toute la journée et a couché sur les mêmes positions que la veille. Nous n'avons pas encore de détails sur cette seconde journée.

» Notre armée a opéré avec ordre et calme. Il se peut que nous soyons attaqués demain; je compte que nous nous en tirerons comme aujourd'hui. Le général bavaïrois Stephen a été blessé en avant de Saint-Laurent. L'ennemi a été repoussé de Marolles.

Pour copie conforme: Le Préfet du Lot, E. BÉRAL.

Combat de Sougy

Voici les détails intéressants que le Journal du Loiret donne à la date du 4, sur les combats du 2 décembre, où le général de Soisy et M. de Charrette ont été faits prisonniers: Ce matin, des bruits alarmants se sont répandus dans la ville. On racontait que l'armée de la Loire avait essuyé un échec grave en face de Patay; on énumérait même des pertes dont l'importance était propre à faire naître la crainte et le découragement. Ces alarmes étaient fort exagérées. Quelques impropres que soient nos renseignements, nous sommes en mesure de rassurer ceux que les nouvelles de la nuit avaient trop vivement émus. Le combat a eu lieu entre Patay et Artenay; c'est sur le petit village de Sougy qu'a porté l'effort principal de la lutte. De bonne heure, presque avant la lueur du jour, la bataille a commencé à la gauche de Patay. Nos soldats ont bravement soutenu le choc d'un ennemi très supérieur en nombre. Vers dix heures, des troupes qui appartien-

Ce n'est pas là, on le voit, toute l'armée du général d'Aureilles. Sur ce point nos devoirs patriotiques nous imposent le silence; nous n'avons pas le droit, même pour dissiper d'injustes alarmes, d'indiquer des chiffres et des mouvements dont le secret importe à l'avenir de nos armées et du pays. La lutte a été meurtrière des deux côtés. Le duc de Luynes se trouve parmi les morts. Charrette a été fait prisonnier. Le général Chanzy, commandant du 16^e corps, a été blessé.

On dit que les mobiles de la Sarthe se sont battus avec une rare vaillance, mais qu'ils ont éprouvé de grandes pertes. Celles de l'ennemi sont considérables. Nous n'avons aucun rapport authentique, aucune information officielle qui nous garantisse absolument l'exactitude de ce récit. Nous le croyons vrai pourtant, et nous engageons le public à repousser, comme nous, les détails, la plupart imaginaires, que la peur surtout a pu ajouter à ce que nous venons de raconter. N'acceptons pas crédulement les narrations attristées des blessés ni les dires extraordinaires des fuyards. La situation est bien certainement meilleure que ne l'ont prétendu les uns et les autres.

On nous assure que Beaume-la-Rolande a été décidément évacué par les Prussiens et réoccupé par nos troupes. D'un autre côté, une lettre arrivée ce matin à Orléans, annonce que l'ennemi est rentré à Bois-Commun.

LES EVASIONS DE NOS PRISONNIERS — On lit dans le Journal de Liège: Vendredi dernier sont arrivés, sains et saufs, à Stavelot, deux soldats français,

dont un artilleur et un fantassin, internés à Coblenz.

Sous un déguisement d'ouvrier, revêtus d'un tricot de laine, porteur chacun d'une manne contenant des outils de charpentier, et au risque d'être fusillés, ils sont parvenus à s'esquiver furtivement, à la nuit tombante, en traversant les lignes prussiennes qui occupent les camps retranchés de Coblenz.

Munis d'un itinéraire copié d'après une carte géographique, ils ont voyagé jour et nuit, en traversant les campagnes et en se réfugiant dans les bois aux endroits où ils prévoyaient du danger.

La nuit, ils s'éclairaient au moyen d'allumettes chimiques pour consulter les poteaux indicateurs qui bordent les routes.

Ils ont quitté Coblenz avec un pain de deux livres et un morceau de saucisson qu'ils se sont partagés fraternellement pendant le trajet qui a duré quatre jours et cinq nuits.

Sous leurs vêtements se trouvaient cachés une quantité de courroies qui leur entouraient le corps et qui étaient destinées à garrotter et à attacher sur place le premier individu qui se serait présenté pour les arrêter.

Coblenz contient 25,000 prisonniers, dont 10,000 de Sedan, 8,000 de Strasbourg et 7,000 de Metz.

On occupe les prisonniers aux travaux de défense de la forteresse.

Depuis les victoires des Français, les traitements disent-ils, sont plus durs.

Des désertions nombreuses ont eu lieu ce qui a motivé une discipline plus sévère et des appels fréquents pour mettre obstacle aux évasions.

Les deux Français que nous citons sont déjà en ce moment en France.

Guillaume le Maudit.

Le *Siècle* signale à la vengeance publique l'homme néfaste qui couvre de sang notre patrie :

Ah ! il est un homme que l'histoire indignée marquera au fer rouge et dont elle flétrira la politique qui ne repose que sur la fraude et la violence ! Le roi Guillaume ? Non, le roi Guillaume, dont l'esprit est médiocre et l'intelligence obscurcie par la boisson n'est qu'un instrument entre les mains d'un ambitieux.

Monarque absolu et d'un entêtement proverbial, il va droit au but qu'un autre lui indique.

En 1866, il disait qu'il préférerait abdiquer que de déposer les armes sans avoir arraché à l'Autriche quelque lambeau de territoire. Aujourd'hui il a résolu de nous voler l'Alsace et la Lorraine ; il faudra pour qu'il abandonne son idée, qu'on écrase sa dernière armée.

C'est un fou furieux, c'est un maniaque dangereux pour la paix de l'Europe.

Mais le véritable coupable est le ministre qui le mène à sa volonté. Le véritable coupable c'est l'homme qui a militarisé l'Allemagne, qui a si bien tué en elle toute idée de véritable grandeur et de vraie liberté, que ceux-là sont accusés de manquer de patriotisme, qui déclarent qu'il ne faut pas éterniser l'antagonisme de la France et abuser de la force en lui volant deux provinces.

Voilà l'homme qu'il faut rendre responsable du sang versé, l'homme qu'il faut signaler à l'exécution de honnêtes gens.

L'opinion publique de tous les pays est aujourd'hui édifiée à cet égard. Elle prononcera le verdict, l'Histoire l'enregistrera.

Chronique locale

LETRE

DE MGR L'ÉVÊQUE DE CAHORS
Demandant des secours pour les prisonniers Français.

Vous avez entendu comme nous, Nos très-chers Frères, ce cri de détresse et de douleur qui nous vient des bords du Rhin et de l'Elbe et des rivages de la mer Baltique. C'est la voix de nos malheureux prisonniers que le sort des combats a jetés sur la terre ennemie. Et, comme nous, vous avez été profondément émus. Pourrait-il en être autrement ? Ne sont-ce pas vos fils et vos frères, vos époux peut-être, vos neveux au moins, des enfants de la France qui tendent vers la patrie leurs mains suppliantes, et demandent des vêtements et du pain ! Car, il n'en faut plus douter, nos ennemis ne sont ni meilleurs, ni plus accessibles à la pitié chez eux que sur le sol français ; ils ne donnent à nos soldats captifs qu'un pain noir et insuffisant.

Pour nous, N. T.-C. F., pourrions-nous fermer l'oreille et rester insensibles à ces souffrances ? Nous ne le voulons ni le pourrions. Car, nous avons l'âme française, et nous garderons, plus que toute autre nation, il nous est bien permis de le dire, un cœur chrétien c'est-à-dire charitable, miséricordieux et tendre pour la douleur.

Si l'aumône fut toujours un acte de religion et d'humanité, c'est en même temps aujourd'hui un acte de justice et de patriotisme. Ces prisonniers qui souffrent, ce sont des soldats français : c'est en défendant le sol de la patrie contre l'occupation étrangère qu'ils ont perdu leur liberté. Ils sont tombés pour sauver et garder notre honneur.

En nous montrant généreux, nous soutiendrons à notre tour l'honneur de la France, et ferons voir qu'elle n'oublie pas ses enfants et sait être reconnaissante.

Nous le savons, N. T.-C. F., vos ressources sont limitées ; et néanmoins de toutes parts on y fait appel. Il faut pourvoir aux besoins de la lutte qui continue ; soulager les misères qui résultent de la guerre et des rigueurs de la saison ; il faut aider les blessés, soigner les soldats malades, secourir la pauvreté qui naît de la cessation de tout commerce. Vous avez largement ouvert vos cœurs et vos mains, cependant, N. T.-C. F., nous ne craignons pas d'élever de nouveau la voix, et nous avons la confiance d'être écoutés, parce que c'est votre sang lui-même qui crie et que nous avons votre cœur pour allié.

Si cette générosité nous coûte, N. T.-C. F., si elle nous impose privation et sacrifice, nous songerons à ceux qui en supportent de plus grands, et nous offrirons les nôtres à Dieu pour qu'il soutienne, console et nous ramène bientôt nos soldats captifs, et aussi pour que Dieu jette un regard de bénédiction sur nos armes. Pour être religieuse, notre miséricorde n'aura été que meilleure et plus méritoire.

Nous nous adressons à vous en particulier, nos chers collaborateurs, qui êtes plus spécialement les dépositaires de la charité de J.-C., et qui voyez de si près toutes ces douleurs. Vous ferez appel à vos paroissiens, sous toutes les formes et par tous les moyens ; du haut de la chaire ou dans leurs demeures, par des quêtes à l'Eglise, au jour qui vous paraîtra plus convenable, ou à domicile, vous concertant, s'il en est besoin, avec l'autorité civile et unissant vos efforts aux siens. En un mot, vous vous mettez à la tête de toutes les œuvres qui auront le soulagement de nos soldats pour but et les favoriserez de toute votre influence. C'est notre rôle à nous, pendant que nos soldats combattent, de prier d'abord, et puis de venir en aide à toutes les misères qu'enfante la guerre, d'exciter, de soutenir toutes les œuvres, tous les sentiments qui tendent à les alléger. L'Eglise n'a failli, en aucun temps, à cette tâche.

En agissant ainsi. Nos chers Collaborateurs, nous glorifierons Dieu : car, par l'exercice de la charité, nous ferons éclater de plus en plus le caractère divin du christianisme ; et nous répondrons en même temps à nos détracteurs,

car nous aurons la conscience de n'avoir pas été inutiles à notre pays.

Partout, N. T.-C. F., se sont organisés ou s'organisent des comités de secours : en Angleterre, en Belgique, en Suisse, et jusqu'aux Etats-Unis. Les malheurs d'une nation généreuse émeuvent toutes les âmes. On ne s'occupe pas seulement des prisonniers ; on réclame encore des vêtements plus chauds pour notre armée qui se bat, et pour ceux qui vont chaque jour la rejoindre. Que de souffrance aussi de ce côté ! Il faut, dans la mesure de nos forces, et de toutes les manières, venir à leur secours. Dons en argent ou en nature, seront également utiles et bien accueillis, et transmis immédiatement. Donnons donc, N. T.-C. F., je ne dis pas de notre superflu, mais de notre nécessaire, s'il le faut. Répondons toujours à nos désastres par une fermeté et une confiance qui les surpassent, et, aux misères qui nous pressent, par une miséricorde qui les égale.

Pendant que nous écrivions ces lignes, des nouvelles moins rassurantes du théâtre de la guerre, viennent nous rappeler la nécessité de s'adresser à Dieu pour obtenir sa protection. Vous avez tous déjà compris, N. T.-C. F., que c'est lui seul qui donne la victoire, et vous n'avez cessé de le prier dès le commencement de la lutte. Nous voulons toutefois, que de nouveau, et plus solennellement, des prières soient faites pour cela, dans toutes les églises de notre diocèse.

En conséquence, il sera célébré un *Triduum* de prières qui commencera le IV^e Dimanche de l'Avant et finira le mardi suivant. Il y aura le jour de l'ouverture, exposition du Très-Saint Sacrement, terminée le soir par un salut solennel qui aura lieu aussi les jours suivants.

A ce salut, outre les prières accoutumées, on chantera celles déjà prescrites pour le temps de la guerre et les *Litanies de la Sainte Vierge*.

Nous venons d'ordonner, en même temps, qu'une neuvaine de Messes et de prières soit célébrée à partir de ce même dimanche, dans la Chapelle miraculeuse de notre Pèlerinage de Rocamadour.

Donné à Cahors, le 5 décembre 1870.

+ PIERRE, Evêque de Cahors.

M. Dufour (François) avocat, est nommé juge suppléant près le tribunal de première instance de Cahors en remplacement de M. Dufour père.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* annonce que le tribunal de commerce de Montauban a décidé d'acheter deux mitrailleuses pour les offrir au 1^{er} bataillon des gardes mobilisés du département.

Nous avons déjà fait connaître pareille décision prise par le tribunal civil de Toulouse.

M^{me} la présidente Cuniac, femme du président du tribunal civil de Lyon, notre compatriote, vient de mourir.

M^{me} Cuniac a succombé aux atteintes de la petite vérole, connue sous le nom de petite vérole noire, qui fait depuis quelques jours de nombreux ravages dans la seconde ville de France.

Cette perte attristera les nombreux amis de la famille Cuniac.

GARDE NATIONALE MOBILISÉE DU LOT.

Afin d'activer la confection des effets de chaussure, Le Préfet du Lot invite MM. les chefs de bataillons et commandants des compagnies des gardes nationaux mobilisés, à rechercher tous les cordonniers mobilisés et à les diriger sur Cahors :

Ces ouvriers, munis de leurs outils, devront se présenter immédiatement après leur arrivée au capitaine d'habillement (bureau des Archives, à la Préfecture) qui les installera dans l'atelier de cordonnerie où il percevront outre leur journée de solde, un salaire suffisamment rémunérateur.

Dons patriotiques

En faveur des gardes nationaux mobiles du Lot.

recus à la Préfecture (Division des affaires militaires).

Quatrième liste.

MM^{mes} Lemoine, 6 grands tricots et 6 paires de chaussettes en laine, plus 12 mouchoirs de poches en coton.
Victor Depeyre, 2 tricots et 3 paires de chaussettes en laine.
veuve Bessières, née Pallucet, 5 paires de chaussettes en laine.
Pinchenat, (de St-Georges), 6 paires de chaussettes en laine.
Adrien Andurand, 12 paires de chaussettes en laine.
veuve Boudousquière, six paires de chaussettes en laine.

M. Léon Valéry vient de verser à titre d'offrande aux blessés des ambulances du Lot, la somme de 108 fr. 90 c. produit des deux conférences publiques qu'il a faites à Cahors et à Figeac.

Avis

Le conseil d'administration du 88^e de ligne à Cahors, rappelle aux ouvriers tailleurs de la Garde nationale mobilisée, que par ordre du Ministre de la guerre, ils peuvent entrer dans les ateliers du Corps ; il ne serait plus temps de se présenter si la Garde nationale avait reçu l'ordre de mise en route.

Pour les renseignements, s'adresser au Maître tailleur.

Jury pour l'année 1871.

Un décret de la délégation du Gouvernement, à Tours, en date du 25 novembre, porte ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Dans les départements où les listes générales et annuelles du jury n'auront pu être formées régulièrement par suite de l'invasion de l'ennemi, et jusqu'au moment où les opérations prescrites par les décrets du 7 août 1848 et 14 octobre 1870 auront pu être reprises et menées à fin, la liste du jury formée pour l'année 1870 continuera à servir au tirage des jurés pour les assises de 1871.

Art. 2. — Dans tous les départements où quelque empêchement ou cas de force majeure aura retardé la clôture des opérations au delà du 5 décembre 1870, les préfets devront y faire procéder dans le plus bref délai possible, sans que l'observation des délais prescrits par le décret du 14 octobre 1870 puisse entraîner la nullité de la liste ni des arrêts auxquels auront coopéré les jurés qui y seront compris.

Dernières nouvelles

Nous lisons dans la *Correspondance Havas* :

Nous apprenons qu'en présence de l'enquête ordonnée par le ministre de la guerre sur les circonstances qui ont amené l'évacuation d'Orléans, le général d'Aurelles n'a pas cru devoir conserver le commandement en chef de l'armée de la Loire, et qu'il a résigné provisoirement le commandement du centre de l'armée entre les mains du général Martin des Pallières. Le gouvernement avait offert au général d'Aurelles une compensation, mais le général, qu'un sentiment de dévouement patriotique avait seul déterminé à accepter un commandement actif, malgré le mauvais

état de sa santé, a décliné cette compensation, préférant attendre dans le repos le résultat de l'enquête. Jusqu'à nouvel ordre, le général Bourbaki commandera deux corps d'armée.

Nous recevons par voie particulière des nouvelles d'Orléans depuis l'occupation. La ville a été envahie par des troupes nombreuses, parmi lesquelles on a remarqué plusieurs régiments de la garde royale. Dès le lendemain, les Prussiens ont fait passer un corps d'environ 10.000 hommes sur la rive gauche, de manière à s'établir dans le val. Outre les deux ponts de pierre, il y avait sur le fleuve des ponts de bateaux qui ont servi à la retraite de l'armée française. Ces ponts de bateaux ont été rompus par nos soldats, mais les deux ponts de pierre subsistent. Notre armée occupe d'excellentes positions sur la rive gauche, et ce que nous savons notamment du général Bourbaki est fait pour ramener la confiance.

—Le bruit court que le général prussien, voulant honorer l'admirable bravoure du général de Sonnis, lui aurait rendu la liberté. Nous serions heureux que la confirmation de cette nouvelle, qui, pour la première fois, révélerait un peu de noblesse et de générosité chez notre ennemi. Le général de Sonnis est père de neuf enfants.

Des environs d'Orléans, 7 décembre.

Notre pauvre Orléans est dans les mains de près de cent mille Prussiens. Je souligne ce dernier mot, car l'armée ennemie, cette fois-ci, est composée, pour la plupart, des soldats du roi de Prusse. La majeure partie de la garde royale se trouve dans les murs d'Orléans.

Il est certain qu'une forte division ennemie s'est établie dans le val, après avoir passé sur la rive gauche de la Loire.

Annonces Judiciaires.

Etude de M^e DAFAS avoué à Gourdon.

Par jugement du tribunal de Gourdon en date du 30 novembre dernier, la dame Augustine Ladet a été séparée quant aux biens d'avec son mari Antoine Chanut.

(Extrait du *Gourdonnais* du 1^{er} décembre 1870.

Les créanciers du sieur Philippe Baquet, sont invités à se réunir, le 3 novembre courant, à 9 heures du matin, au tribunal de commerce de Souillac.

Par jugement du tribunal de Gourdon, en date du 22 novembre. La nommée Billières (Françoise), a été séparée de corps et de biens, d'avec son mari, Barruel Amadou.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 24 novembre 1870.

VÉRITABLE EXTRAIT

DE VIANDE LIEBIG

AVIS.

La direction de la "LIEBIG'S EXTRACT OF MEAT COMPANY LIMITED DE LONDRES" a l'honneur de porter à la connaissance des Clients du Dépôt central de ladite Compagnie à Paris, sous la direction de M. Alexis Joffroy, qu'aussi longtemps que durera l'interruption des communications de Paris avec la province, tous les ordres venant du sud-ouest de la France seront exécutés par :

Monsieur Charles KOEHLER, 33, rue Notre-Dame, à Bordeaux.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

A VENDRE OU A LOUER

UNE

MAISON

SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.
S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. **CALMETTE** A CAHORS.

THÉORIE

du Garde national sédentaire et mobile,

contenant la manœuvre du fusil Chassepot, du fusil à Tabatière, et à Piston et la loi sur la garde nationale sédentaire et mobile.

4 fort volume in-32 cartonné. » 75 c.

Le même ouvrage par la poste (franco). » 90 c.

PLAN DES FORTIFICATIONS DE PARIS AVEC FEUX CROISÉS. » 75 c.

PUBLICATION POPULAIRE

PROCHAINEMENT EN VENTE.

Jolie photographie de **GAMBETTA** au prix modique de

20 CENTIMES

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE

LÉON DELRIEU

Sur les Boulevards, en face la Mairie.
CAHORS

DÉBIT DE Poudre de Chasse

FUSILS LIEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LIEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Galets, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de streté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

ALTÉRATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grosseur, taches de rousseur, lentilles, graine, les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente.
Paris, **CANDES et C^e**, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations **FLACON, n^o**.